



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Comité de pilotage du site Natura 2000 « Gorges du haut Cher »

Réunion du 17 novembre 2017
Marcillat en Combraille





ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2016**
- *Actualisation de la composition du COPIL (reporté)*
- **Panorama des actions entreprises depuis juin 2016**
 - Souscription aux mesures agro-environnementales et climatiques ainsi qu'à la charte Natura 2000
 - Problématique de création de sentiers VTT sur le domaine des Réaux
- **Perspectives de travail pour 2018**
 - Poursuite de la mission d'animation déléguée
 - Engagement de la révision du DOCOB : cartographie des habitats naturels et des espèces végétales
- **Questions diverses**

Gorges du Haut-Cher





Gorges du Haut-Cher



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2016



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Gorges du Haut-Cher



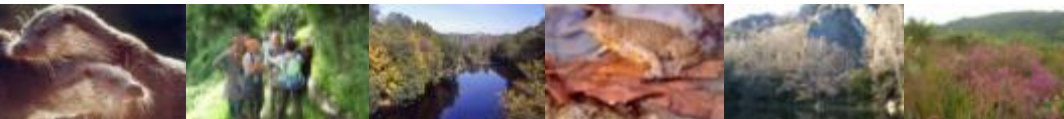
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



Panorama des actions entreprises depuis juin 2016



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



DÉPLOIEMENT DES OUTILS CONTRACTUELS

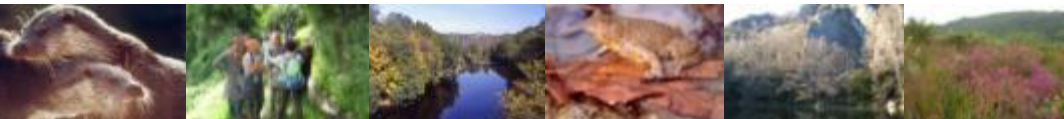
Contrats Natura 2000 agricoles = mesures agro-environnementales :



Conformément aux vœux du groupe de travail (*réunion du 14/06/16*),
du Comité de pilotage (*réunion du 15/06/16*),
du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher,
de la Chambre d'agriculture de l'Allier



Elaboration d'un projet agro-environnemental et climatique, sur un
territoire plus vaste que le site Natura 2000 et porté par le Pays.



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

- ✓ Dispositif permettant la contractualisation de **Mesures Agro-Environnementales** et climatiques par les exploitants agricoles (*succèdent aux M.A.E territorialisées*)
- ✓ Projet de territoire devant avoir une triple dimension agricole, économique et environnementale et devant répondre à différents enjeux définis dans le Programme de Développement Rural (*PDR*) de l'Auvergne (*préservation de la biodiversité, de l'eau, séquestration du carbone*)
- ✓ Possibilité de proposer 2 types de MAEC : localisées (*à la parcelle*) ou « système » (*à l'exploitation*)
- ✓ Dispositif engagé dans l'Allier (*1ères contractualisations*) depuis 2015
- ✓ Été 2016 : 3^e et dernier appel à projets du Conseil régional

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



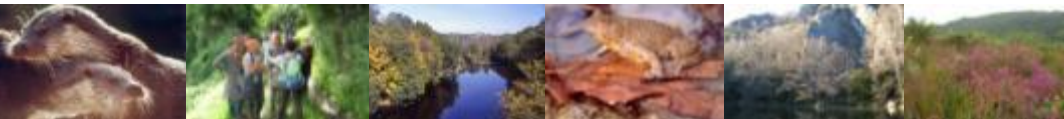
PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

2016

- 14 juin : Réunion de travail : Elaboration de MAEc localisées (*site Natura 2000*)
- 15 juin : Comité de pilotage : validation de l'intention de dépôt d'un pré-projet
- Juill./Sept. : enquête auprès des exploitants
- 9 août : sortie de l'appel à projets du Conseil régional
- 13 oct. : dépôt du pré-PAEC « vallée du Cher - 03 »
- 14 nov. : Notification de sélection du pré-projet
- 15 déc. : dépôt du PAEC consolidé « vallée du Cher - 03 »
- 17 janv. : présentation du projet en Commission régionale (CRAEC)

2017

- 9 mars : Notification de sélection du projet (*incluant le budget prévisionnel*)
- 22 mars : Validation des missions de soutien à la contractualisation (*Chambre d'agriculture et CEN*)
- 6 avril : réunion d'information
- 15 mai : date butoir de dépôt des demandes d'engagements

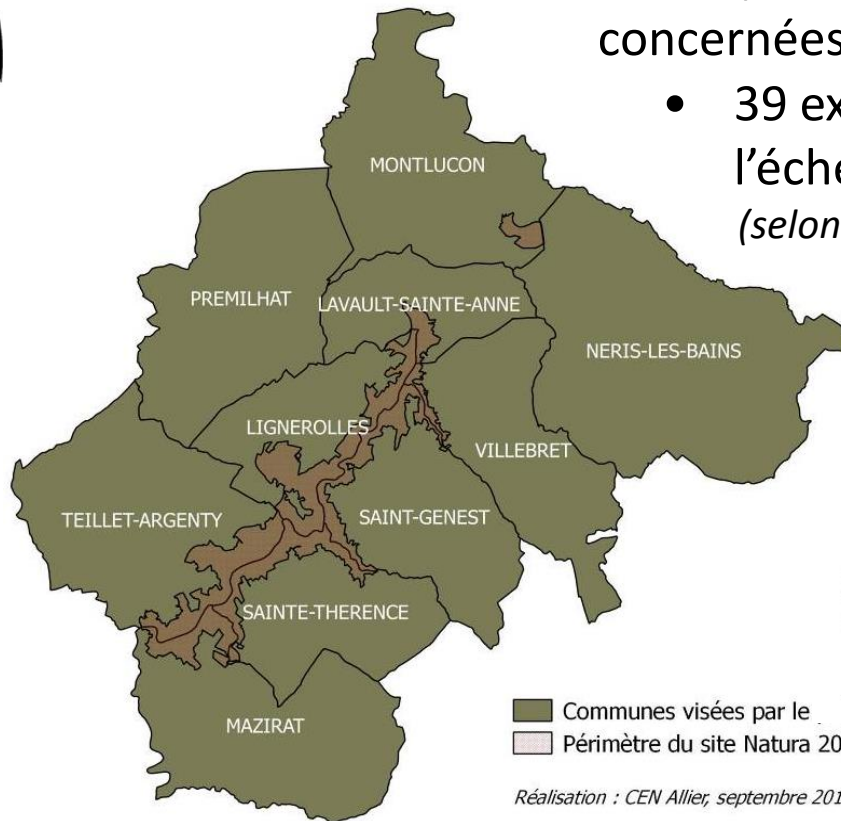




PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

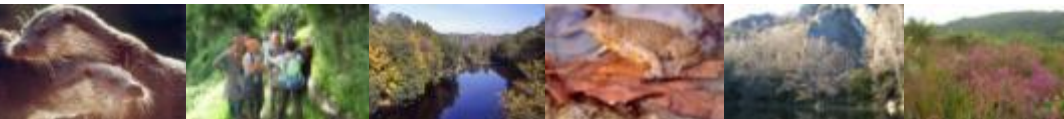
- Surface agricole utile totale : 9250 hectares
- 128 exploitations agricoles potentiellement concernées (*selon robustesse du recensement*)
 - 39 exploitations agricoles concernées à l'échelle du site Natura 2000 (*selon robustesse du recensement*)

- 1 seule année d'ouverture à la contractualisation : 2017



■ Communes visées par le PAEC "vallée du Cher"
■ Périmètre du site Natura 2000 "Gorges du haut-Cher"

Réalisation : CEN Allier, septembre 2016. logiciel QGIS version 2.14.1

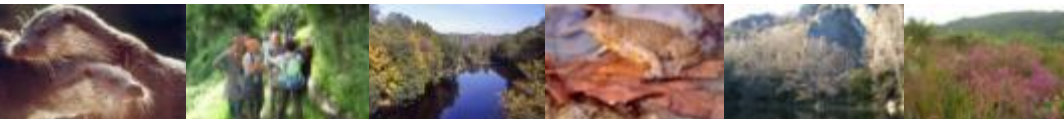




PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

Rappel des enjeux retenus :

- L'accompagnement des exploitations dans l'optimisation de l'utilisation des intrants, afin de préserver la qualité de l'eau de la vallée du Cher
- L'entretien des milieux ouverts et des lisières pour enrayer la dynamique naturelle de ces milieux qui conduit progressivement à la disparition de zones favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire
- La préservation des éléments bocagers, infrastructures agro-écologiques abritant une diversité remarquable d'habitats d'espèces
- Le maintien voire l'augmentation des surfaces en herbe qui apportent des bénéfices environnementaux indéniables en termes de qualité d'eau, de maintien de la biodiversité, de qualité paysagère et de séquestration du carbone
- Le maintien des exploitations d'élevage, activité agro-économique majeure du périmètre





Gorges du Haut-Cher



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

Les mesures localisées définies pour le site Natura 2000 :

	MAEt (2011/2012)	MAEc (2017)
Prairies	Gestion extensive avec limitation de la fertilisation azotée	
	Gestion extensive avec absence de fertilisation azotée	Gestion extensive avec absence de fertilisation azotée et plafonnement de la pression de pâturage (<i>chargement moyen annuel</i>)
		Soutien au maintien de l'ouverture et gestion extensive avec absence de fertilisation azotée et plafonnement de la pression de pâturage (<i>chargement moyen annuel</i>)
Haies	Entretien des haies sur 1 côté latéral (2 tailles en 5 ans)	
	Entretien des haies sur les 2 côtés latéraux (2 tailles en 5 ans)	Entretien des haies sur les 2 côtés latéraux (taille annuelle)
Arbres	Entretien des arbres (1 taille en 5 ans)	Entretien des arbres formés (1 taille en 5 ans)
		Soutien à la formation d'arbres (5 tailles en 5 ans)
Ripsisylve		Entretien du côté latéral bordant la parcelle agricole (1 taille en 5 ans)
Mares		Soutien à l'entretien (curage partiel) ou la restauration légère (réfection de berges) avec 1 intervention en 5 ans



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

Les objectifs visés et les résultats pressentis pour le site Natura 2000 :

		MAEt (2011/2012)	MAEc 2017		
		Quantités cumulées engagées	Quantités cumulées visées Selon l'enquête 2016	Quantités cumulées visées Objectifs décrits dans le PAEC	Quantités cumulées en demande d'engagement *
Couvert "prairies"		71,97 ha	182,33 ha	155,00 ha	0 ha
Infrastructures linéaires et ponctuelles	Haies	3253 m	3350 m	5500 m	653 m
	Arbres isolés ou en alignement	171	318	360	85
	Ripisylves		1000 m	1000 m	0 m
	Mares		10	11	1
Budget engagé / visé :		81 602,75 €	163 851,58 €	145 693,40 €	5 944,25 €

* sur la base des informations à disposition du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ainsi que du CEN Allier, dépendantes du dépôt effectif des demandes et de l'instruction par la DDT

- ✓ Seuls 2 diagnostics réalisés
- ✓ Selon le regard de la DDT Allier, mauvais bilan pressenti : budget engagé =<4% du budget sollicité



Gorges du Haut-Cher



PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

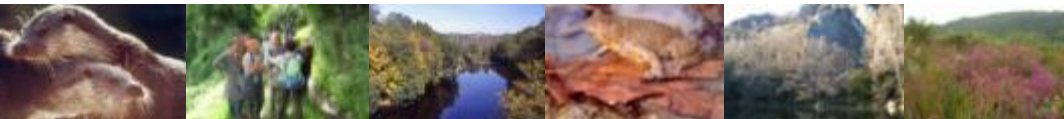
Retour sur la mesure agro-environnementale proposée à l'échelle des exploitations – la MAEc “ Systèmes herbagers et pastoraux ” :

- Intervention de la Chambre d'agriculture de l'Allier

Les freins identifiés pour les MAEC localisées (*site Natura 2000*) :

- Les durées tronquées des précédents contrats MAET
- Une crainte quant à la lourdeur administrative du dispositif (*engagements, instruction, potentiels contrôles, ...*)
- Une crainte quant au retard de paiement des précédentes campagnes d'engagements
- L'impossibilité d'arrêter le désherbage chimique localisé, sous les clôtures
- L'incompréhension et le mécontentement quant à la découverte du nouveau “ statut ” de prairie sensible

Gorges du Haut-Cher



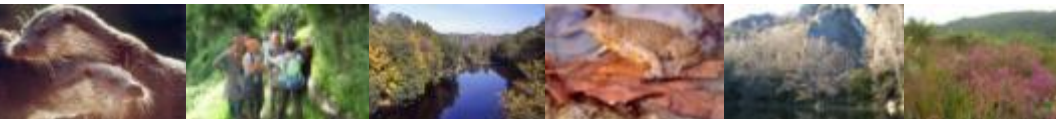
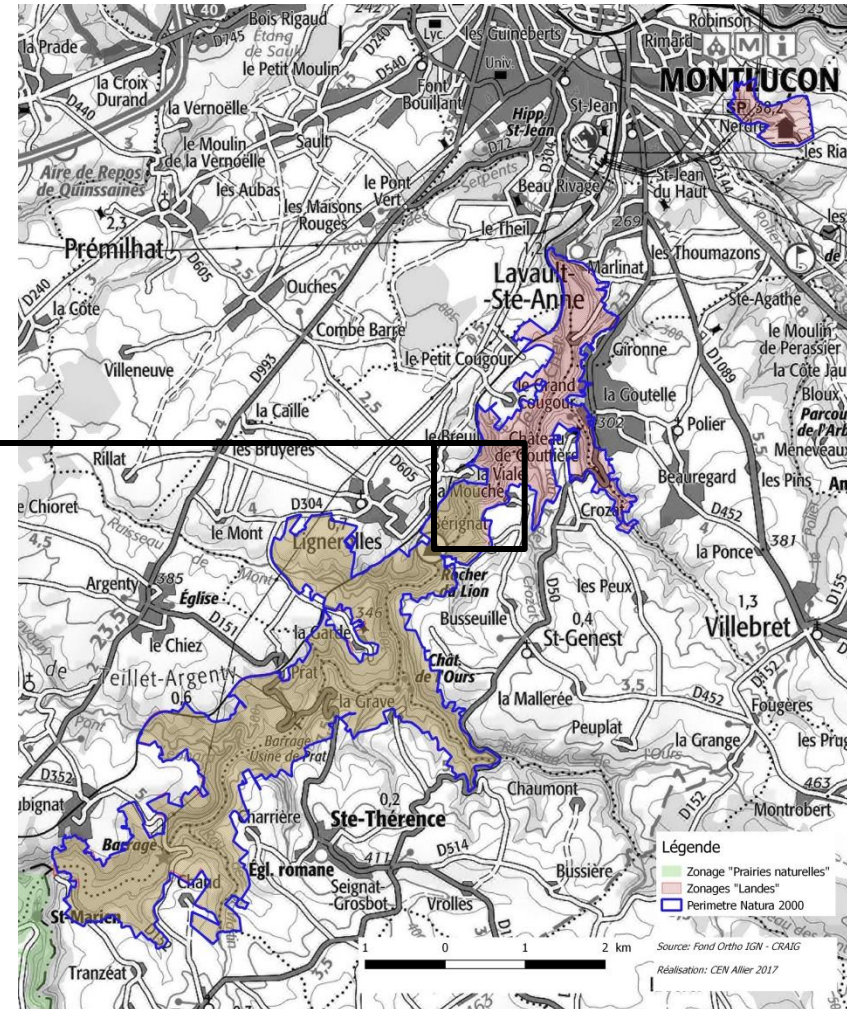
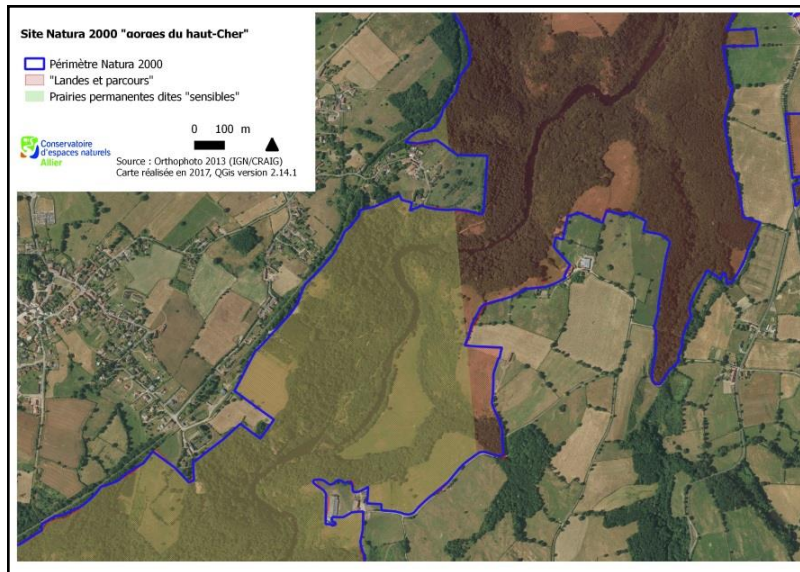


PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)

Les prairies sensibles

= gel de certaines prairies permanentes (*référence 2014*) au sein des sites Natura 2000 et présentant un niveau de biodiversité accentuée

Gorges du Haut-Cher



site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher " Comité de pilotage- 17 novembre 2017



DÉPLOIEMENT DES OUTILS CONTRACTUELS

Charte Natura 2000 :

- ✓ Promotion auprès des communes propriétaires programmée en début d'été 2017 mais contrainte par la prise de connaissance tardive d'une nouvelle date butoir de dépôt des demandes de souscription à la DDT Allier:
 - Échéance du 1^{er} novembre ramenée au 15 aout
- ✓ Contacts engagés dans l'urgence avec la commune de Mazirat (*déjà engagée dans une 1^e charte en 2012*), la commune de Lignerolles et l'UPB (*accords de principe déjà obtenus*)



3 Chartes souscrites dans les temps, pour les communes de Lignerolles et de Mazirat ainsi que pour le CEN Allier



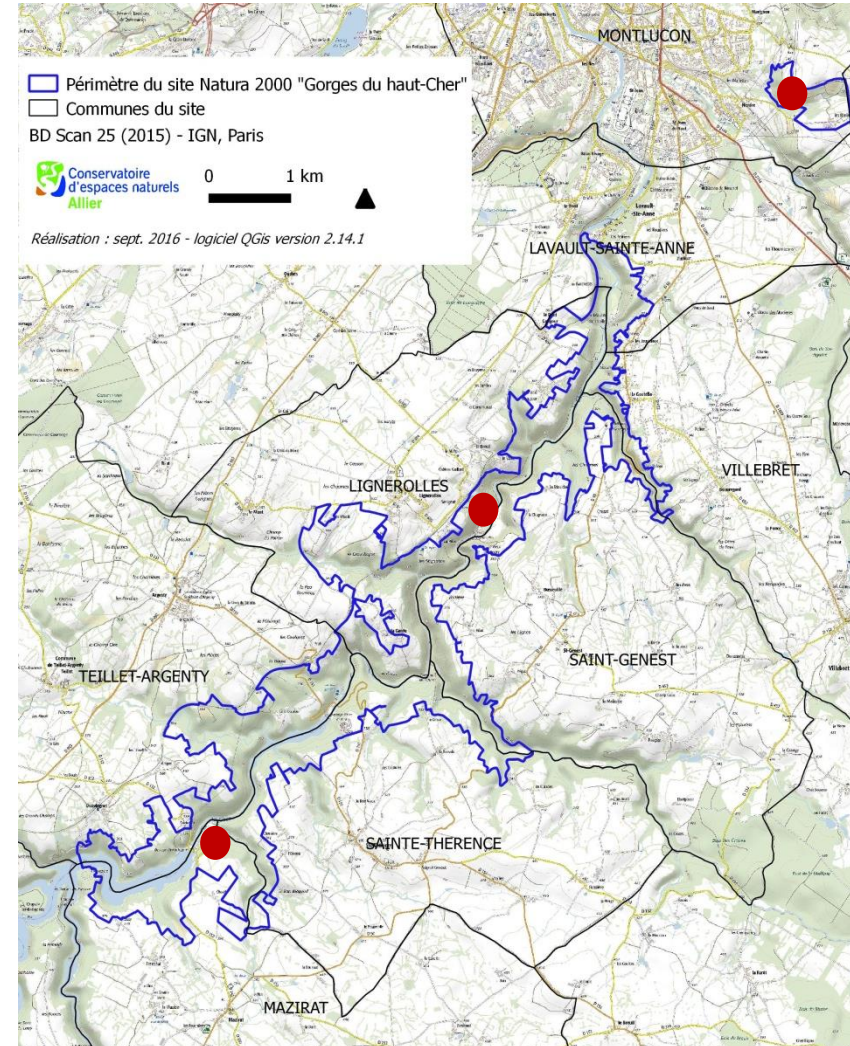


DÉPLOIEMENT DES OUTILS CONTRACTUELS

La Charte Natura 2000 :

	Chartes engagées au 01/01/2012	Chartes engagées au 01/01/2018
Souscripteurs	Surfaces engagées	Surfaces engagées
Commune de Mazirat	0,21 Ha	0,21 Ha
CEN Allier	4,50 Ha	4,50 Ha
Commune de Lignerolles		18,59 Ha
Total :	4,71 Ha	23,30 Ha

- ✓ Milieus concernés : boisement, landes à bruyères et à buis, affleurements rocheux, cours d'eau, mégaphorbiaies



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017








DÉPLOIEMENT DES OUTILS CONTRACTUELS

Autres Contrats Natura 2000 non agricoles :

- ✓ Documents cadres dorénavant existants et à disposition
- ✓ Possibilité de reprendre en 2018 une démarche proactive auprès des propriétaires (cible pour exemple des milieux ouverts relictuels des gorges)


 UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
 POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL


 NATURA 2000


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

AUVERGNE - Rhône-Alpes*
*Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

**NOTICE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES BÉNÉFICIAIRES
 POTENTIELS DE CONTRAT NATURA 2000
 (TYPE D'OPERATION 7.6.3 DU PDR AUVERGNE 2014/2020)**

Cette notice présente les principaux points de la réglementation. Lisez-la avant de remplir la demande.

Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez le service instructeur (guichet unique) : DDT du département où est situé le site Natura 2000 ou le département de la zone géographique du contrat pour les sites interdépartementaux, et conservez un exemplaire.

Présentation du dispositif d'aide
 Le dispositif vise à financer les actions de conservation ou restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Ce contrat permet de mettre en œuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site. Il s'agit d'actions liées à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (proposés ou désignés) à vocation non productive mises en place par des acteurs du monde rural, en dehors d'une activité agricole et en dehors des actions forestières productives. Le dispositif finance des contrats Natura 2000 renvoyant à des interventions sur des milieux très divers : zones humides, milieux aquatiques, forêts, landes, friches, côtes, espaces littoraux...
 Les parcelles concernées par le contrat peuvent bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) si les travaux respectent les préconisations du DOCOB (approuvé par arrêté préfectoral) et si le site Natura 2000 est désigné par arrêté ministériel (voir annexe du formulaire).

Zonage géographique pour ce dispositif
 Le contrat Natura 2000 porte sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 doté d'un DOCOB opérationnel.

Financements mobilisés
 Les financements mobilisés peuvent provenir de l'Europe (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)) et du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM). D'autres financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux et Départementaux...) peuvent également participer au financement de ce dispositif en fonction des choix opérés localement.

CONDITIONS D'OBTENTION ET MONTANT DE LA SUBVENTION
Qui peut demander une subvention ?
 Est éligible toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels lui conférant la jouissance des terrains inclus dans le site, sur lesquelles s'appliquent les actions rendues éligibles dans le DOCOB du site.

Cela sera selon les cas :

- soit le propriétaire,
- soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion sur la durée mentionnée au contrat Natura 2000

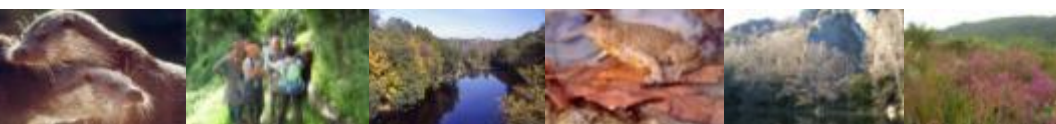
Les personnes physiques ou morales pratiquant une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du Code rural ne peuvent signer un contrat Natura 2000 que pour les actions à vocation non agricole suivantes : Opérations innovantes en faveur d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire et aménagements artificiels en faveur d'espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site ou pour les contrats forestiers.

Quelles sont les zones géographiques concernées ?
 Tout type de terrains inclus dans un site Natura 2000 (proposé ou désigné) doté d'un DOCOB opérationnel, hormis les surfaces déclarées à la PAC.
 Cependant, certaines actions peuvent être contractualisées sur ce dernier type de parcelle soit du fait de la vocation non agricole des engagements (cf. paragraphe ci-dessus), soit pour privilégier une intervention collective telles que les actions d'entretien de cours d'eau (exemple : N11P) et les actions s'insérant dans une intervention collective d'information aux usagers pour limiter leur impact (exemple : N26P).

Quelles sont les activités concernées ?
 Toutes les actions de gestion prévues par le DOCOB du site issues de la liste nationale¹ des actions contractuelles de gestion des sites Natura 2000 (liste présentée dans la présente notice). Il est recommandé de réaliser un dossier par type d'opération concerné.

¹ Au titre du décret du 20 décembre 2011 modifiant l'arrêté ministériel du 17 novembre 2008

1/6
V1 du 01/07/2016



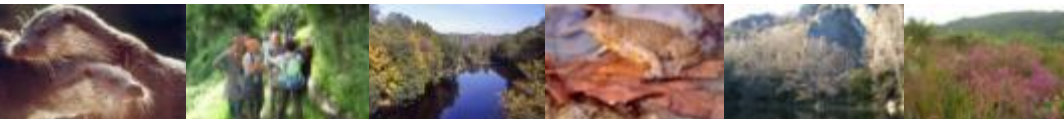
site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



GESTION DES MILIEUX NATURELS – COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Problématique de création de pistes VTT au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

- ✓ Activité historique sur les chemins existants du domaine, renforcée en parallèle de la dynamique du club local
- ✓ Observation d'une perturbation localisée dès 2014/2015 (création d'un cheminement au sein de la lande), mais à ce stade tolérée :





Gorges du Haut-Cher

GESTION DES MILIEUX NATURELS – COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Problématique de création de pistes VTT au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

- ✓ Observations de travaux plus conséquents par le ville de Montluçon et le CEN, en 2017





Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



GESTION DES MILIEUX NATURELS – COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Problématique de création de pistes VTT au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

- ✓ Observations de travaux plus conséquents par le ville de Montluçon et le CEN, en 2017



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



GESTION DES MILIEUX NATURELS – COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Problématique de création de pistes VTT au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

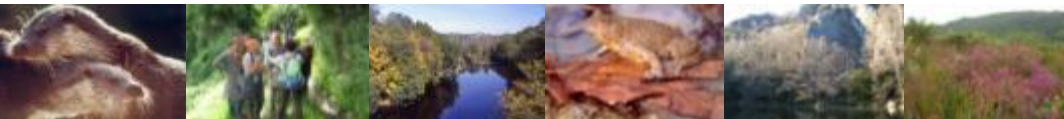
- ✓ Réunion de constatation et d'échanges sur le terrain le 12 mai 2017, avec :
 - Le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
 - Montluçon Communauté et la ville de Montluçon (*service Environnement et service des sports*)
 - Le CEN Allier et le club Horizon Montluçon

Condamnation des travaux, mené par un groupe extérieur au club local

Pas de reconnaissance des pistes créées et volonté d'empêcher leur fréquentation

Perspective d'un chantier collectif de restauration de certains dégâts causés

Gorges du Haut-Cher

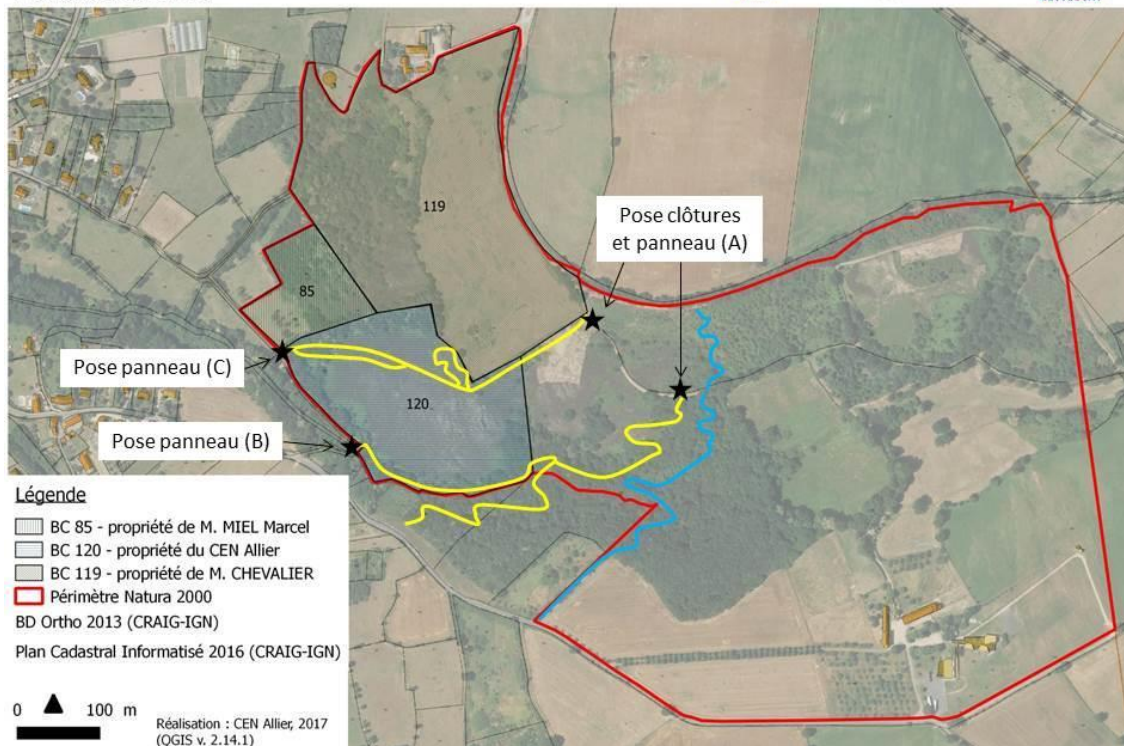




GESTION DES MILIEUX NATURELS – COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Problématique de création de pistes VTT au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

Site Natura 2000 "gorges du haut-Cher" - Entité des côtes de Nerdre
Parcellaire cadastral



Légende

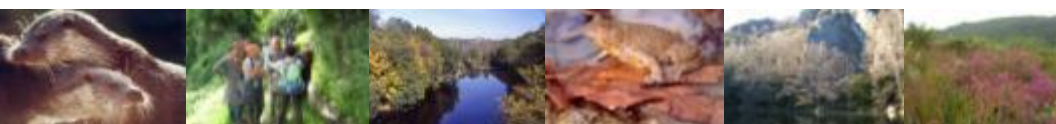
- BC 85 - propriété de M. MIEL Marcel
- BC 120 - propriété du CEN Allier
- BC 119 - propriété de M. CHEVALIER
- Périmètre Natura 2000
- BD Ortho 2013 (CRAIG-IGN)
- Plan Cadastral Informatisé 2016 (CRAIG-IGN)

0 100 m

Réalisation : CEN Allier, 2017
(QGIS v. 2.14.1)

— Tracé schématique (à main levée, sans pointage GPS) des cheminements VTT hors sentiers et créés illégalement

— Tracé schématique (à main levée, sans pointage GPS) du cheminement VTT hors sentiers et créé par Horizon Montluçon avec l'accord de la ville



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



GESTION DES MILIEUX NATURELS – COMPATIBILITÉ DES ACTIVITÉS

Problématique de création de pistes VTT au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

- ✓ Pose le 5 septembre de barrières et de panneaux d'information et invitation des élus, des partenaires et de la presse

ATTENTION : SENTIER FERME

Ces cheminements, créés illégalement, vont à l'encontre de la préservation de ce domaine naturel

La ville de Montluçon, propriétaire, en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, gestionnaire-propriétaire riverain et animateur du site Natura 2000 "Gorges du haut-Cher" pour le compte du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, a obstrué l'accès de ces cheminements créés illégalement par des tiers, pratiquants de cyclisme tout terrain.

Ces aménagements, non autorisés, ont engendré des dégâts (destruction, érosion des sols, ...) sur des végétations sensibles et d'intérêt patrimonial (lande à Bruyère, ...), milieux de vie jusqu'alors paisibles d'une faune diversifiée (oiseaux, insectes, reptiles, ...) et ayant bénéficié d'un programme européen de restauration.

La ville de Montluçon, le CEN Allier et leurs partenaires souhaitent la préservation des zones sensibles du site et pour les sentiers ouverts au public, un usage et des pratiques raisonnables préservant les caractéristiques naturelles remarquables du domaine.

En conséquence, comme toutes les autres activités (marche, ...), le cyclisme tout terrain doit respecter ces dispositions en visant l'équilibre des pratiques et le respect du site et des autres usagers (familles, sportifs, ...).

Le domaine des Réaux, partie intégrante du site Natura 2000 "Gorges du haut-Cher"

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La mobilisation d'acteurs et de moyens autour de la constitution de ce réseau a donc pour objectif de maintenir voire restaurer la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, dans une logique de développement durable.



Pour en savoir plus : visitez le site Internet dédié :



LA MONTAGNE
ENTREPRENDRE

ACTUALITÉS | ENTREPRISES | PRES DE CHEZ VOUS | FOCUS

Environnement

La mairie a fermé des sentiers suite à des dégradations et la création de chemins illégaux

MONTLUÇON | ÉCONOMIE | AGRICULTURE

Publié le 07/09/2017



Des palissades en bois ont été installées pour empêcher le passage des adeptes de l'enduro VTT (ici, un vététiste). © photos : bernard Lorette



Faire de l'enduro VTT sur la lande de Nerdre est interdit. Lasse des dégradations constatées, la ville a fermé deux sentiers.

site Natura 2000 "Gorges du Haut-Cher"
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Gorges du Haut-Cher





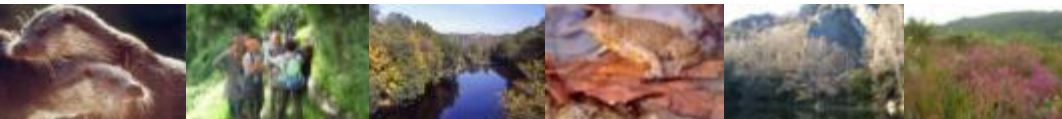
AUTRES ACTIONS RÉALISÉES

Suivi et accompagnement des projets :

- ✓ Travaux de purge de rochers d'escalade
- ✓ Passages de trails (Lavault-Ste-Anne, domaine des Réaux)
- ✓ Mises à l'eau du Club de canoë-kayak de la vallée de Montluçon Lavault
- ✓ Révision partielle du SCOT du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
- ✓ Elaboration du PLUiH de Montluçon Communauté

Communication, information :

- ✓ Actualisation du site Internet dédié
- ✓ Participation à la 2^e édition de Croq'en fruits
- ✓ Préparation d'une 2nde réunion du groupe « milieux aquatiques et qualité de l'eau »





Gorges du Haut-Cher



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



NATURA 2000



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Perspectives de travail pour 2018



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017

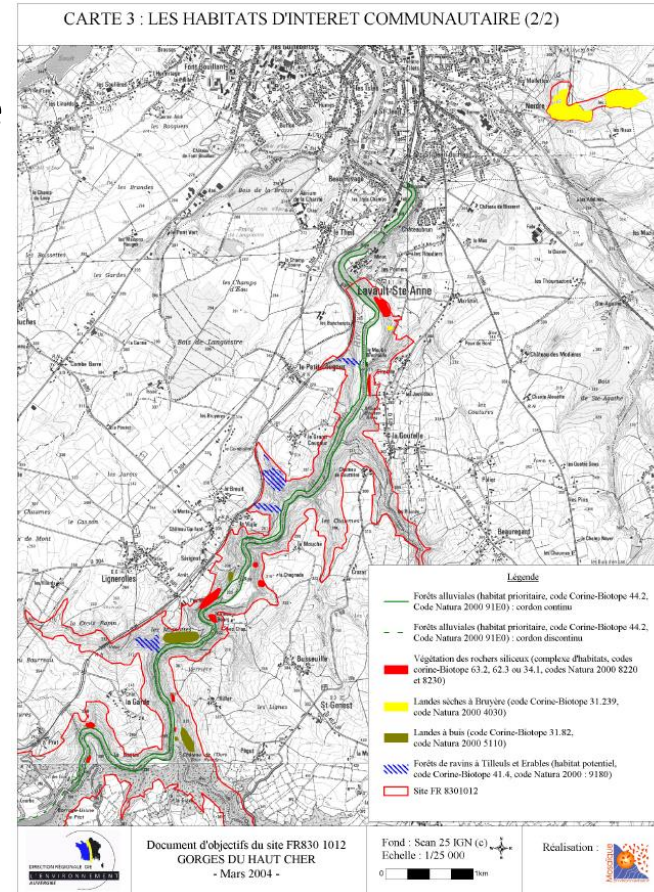


PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2018

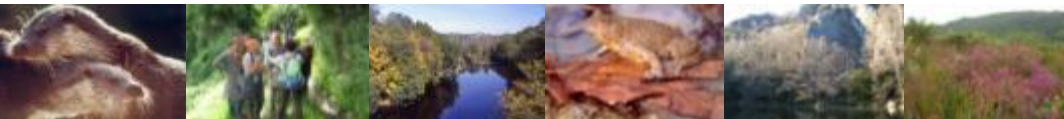
2 missions (appels d'offres) sollicitées par le Pays

- ✓ Poursuite de l'animation déléguée
- ✓ Inventaire, caractérisation et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales du site

→ 1^{ère} étape d'un processus de révision du document d'objectifs



site Natura 2000 " Gorges du Haut-Cher "
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Gorges du Haut-Cher



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



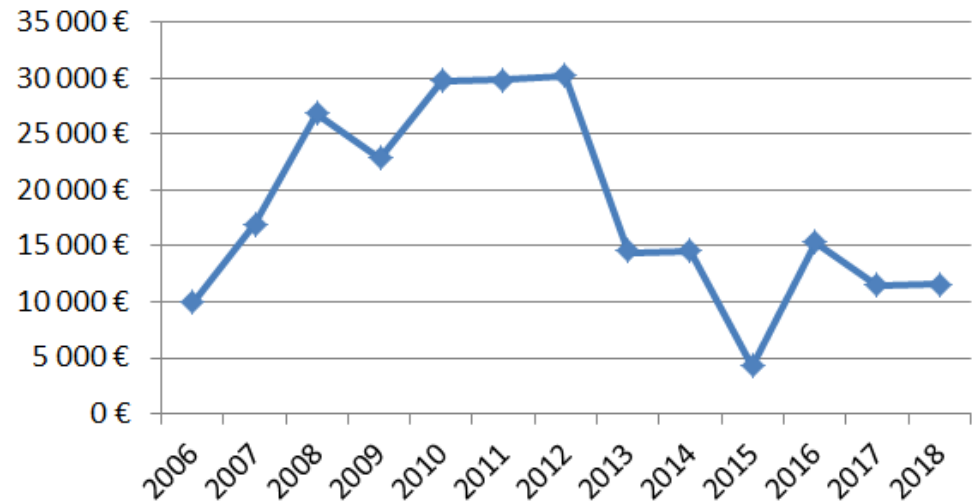
Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2018

Pour la poursuite de l'animation déléguée

- ✓ Renouvellement des actions (*veille locale, promotion des outils contractuels, ...*), sur la base d'un budget restreint



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



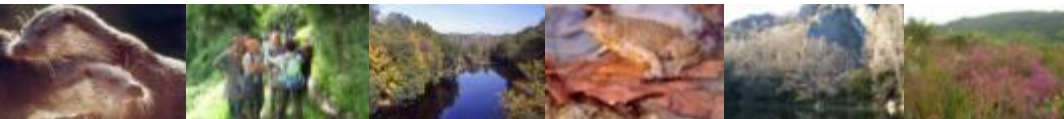
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Conservatoire
d'espaces naturels
Allier



Questions diverses



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017



Gorges du Haut-Cher

Merci de votre attention

CEN Allier

Tel. : 04.70.42.89.34

Maison des associations

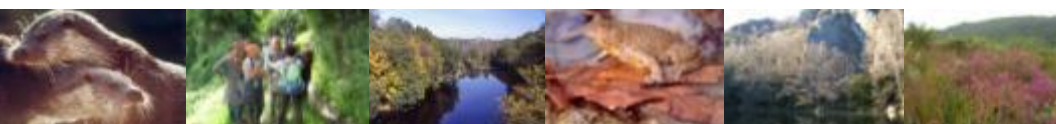
rue des écoles

03500 CHATEL-DE-NEUVRE

florian.veron@espaces-naturels.fr

helene.collet@espaces-naturels.fr

<http://gorges-haut-cher.n2000.fr>



site Natura 2000 « Gorges du Haut-Cher »
Comité de pilotage- 17 novembre 2017